

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le
18 mars 2024 à 20 h.

Sont présents :

Alain Conraud, conseiller, siège n° 1, Christian Jutras, conseiller, siège n° 2,
Sarah Raymond, conseillère, siège n° 3, François Bilodeau, conseiller, siège
n° 4 et Nancy Fontaine, conseillère et mairesse suppléante, siège n° 6.

Est absent :

Frédéric Marier, conseiller siège n° 5

Citoyens : 2

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire, Madame
Mathilde Potvin assiste à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

1. Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

3. Tirage loto-église

Tirage de la loto-église pour la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix

Premier prix : 200 \$ billet n° 071, Madame Sylvie Lemyre, de
Sainte-Brigitte-des-Saults.

Deuxième prix : 150 \$ billet n° 141, Madame Mance Côté, de Drummondville.

Troisième prix : 150 \$ billet n° 121, Madame Laurence Lemay, de Montréal.

4. Adoption de l'ordre du jour

72.03.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et
qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour
Séance ordinaire
18 mars 2024, 20 h

1. Moment de réflexion
 2. Ouverture de la réunion
 3. Tirage loto-église
 4. Adoption de l'ordre du jour
 5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024
 6. **Demande**
 - a) Demande de prêt de la salle 2 au centre communautaire
 - b) Hôpital de Rivière-Rouge : opposition à la fermeture de l'urgence entre 20 h et 8 h — demande d'appui et contribution financière
 - c) Fondation Émergence : journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
 7. **Comptabilité**
 - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
 - b) Approbation de paiement : Vacuum Drummond, facture numéro 36036
 8. **Dossiers municipaux**
 - a) Association forestière du sud du Québec : mois de l'arbre et des forêts
 - b) Vente pour taxes : 13 juin 2024
 - c) Tonte de gazon pointe des rangs Saint-Louis et Saint-Joseph et borne sèche
 - d) Semaine québécoise de la déficience intellectuelle du 17 au 23 mars 2024
 - e) ADMQ : tournée de zones 2024
 - f) Mandat Morency Société d'avocats S.E.N.C.R.L. pour les dossiers numéros STE-Q-273177-2402 et STE-Q-273485-2402
 - g) Désignation de Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L. à titre de procureurs de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults devant la Cour municipale de Drummondville
 - h) Adoption de la politique numéro 480/2024 sur le prêt d'équipement informatique aux élus et aux employés municipaux
 - i) Avis de motion : règlement numéro 478/2024 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE)
 - j) Avis de motion : règlement 479/2024 modifiant le règlement de zonage numéro 453/2021
 - k) Recours au Tribunal pour la pompe à l'aqueduc
 - l) Rencontre avec les procureurs mandatés au dossier du lot 4 632 502
 9. **Voirie**
 - a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
 - b) Balayage de rues saison 2024
 - c) Lettrage du nouveau camion de la voirie
 - d) Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports : contrat de déneigement
 - e) Ville de Drummondville : entente de déneigement pour les rangs Saint-David et Saint-Patrice
 - f) Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover : entente de déneigement pour la route Houle
 - g) Ouverture de poste : travail étudiant d'aide à la voirie
 - h) Ministère des Transports : restrictions des limites de charge du pont de la Gamache
- Période de questions à 20 h 30**
10. **Hygiène du milieu**
 - a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
 - b) Distribution du compost 2024
 - c) Usine de filtration : alarmes de chlore à temporiser
 - d) Aqueduc : sonde de mesure de chlore
 11. **Loisirs et culture**
 - a) Bibliothèque : achat d'un panneau lumineux et d'un minuteur
 - b) Rencontre d'information – Réseau Éco Frigo MRC de Drummond
 - c) Fête nationale 2024 (RETIRÉ)
 - d) Jeudis en chansons du Centre-du-Québec 2024
 - e) Loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults : fête du voisinage 2024
 - f) Loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults : achat d'une plastifieuse thermique
 - g) Bibliothèque : rencontre des coordonnateurs(trices) des bibliothèques
 12. **MRC**
 - a) Compte-rendu MRC
 13. **Questions diverses**
 14. **Levée de la réunion**

5. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024**

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 12 février 2024 ;

73.03.2024 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 12 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. **Demandes :**

a) **Demande de prêt de la salle 2 au centre communautaire**

ATTENDU QUE Madame Jasmine Villemure est bénévole au vestiaire de Sainte-Brigitte-des-Saults depuis 5 ans ;

ATTENDU QUE, depuis bientôt 5 ans, elle assume la responsabilité du vestiaire, qu'elle prend en charge les dépenses afin que les profits soient versés entièrement à la bibliothèque et que Sainte-Brigitte-des-Saults rayonne dans le monde communautaire de Drummondville en raison de dons que le vestiaire fait aux organismes de la région, faute d'espace ;

ATTENDU QUE le 31 mars prochain, elle désire souligner 2 événements familiaux et que sa maison ne se prête pas vraiment au rassemblement qu'elle désire faire en raison de l'espace de sa résidence familiale ;

ATTENDU QU'elle demande aux membres du conseil le prêt sans frais de la salle 2 au centre communautaire ;

ATTENDU QUE ce geste créera un précédent envers tous les bénévoles de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

74.03.2024 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de refuser la demande de Madame Villemure pour le prêt de la salle 2 au centre communautaire sans frais à Madame Villemure pour la location du 31 mars prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) **Hôpital de Rivière-Rouge : opposition à la fermeture de l'urgence entre 20 h et 8 h — demande d'appui et contribution financière**

ATTENDU la décision du Centre intégré de services de santé et services sociaux des Laurentides (CISSSL) de fermer l'urgence du Centre multiservice de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h à compter du 1^{er} février 2024, telle qu'elle appert de leur communiqué de presse du 7 décembre 2023 ;

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge s'est prononcée à plusieurs reprises contre toute réduction de service à l'hôpital de Rivière-Rouge, notamment par ses résolutions numéro 234/03-08-2022, 242/05-07-2023 et 426/06-12-2023 ;

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge défend les intérêts de ces citoyennes et citoyens dans le but que ceux-ci conservent un service d'urgence 24 heures par jour, mais aussi ceux des citoyens et citoyennes des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides qui sont aussi, directement ou indirectement, impactés par toute réduction de services à Rivière-Rouge ;

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge a constitué un comité santé, formé des maires et mairesses des municipalités du secteur de la Rouge, et sur lequel le gouvernement du Québec et le CISSSL ont été invités à siéger ;

ATTENDU la mise sur pied du Comité 24 h — Urgence d'agir le 21 décembre 2023, soit une organisation majoritairement citoyenne et communautaire ;

ATTENDU les différentes démarches entreprises par ces comités et la Ville de Rivière-Rouge pour manifester leur désaccord quant à la décision du CISSSL susmentionnée, dont notamment la marche citoyenne du 13 janvier 2024 ainsi qu'une pétition ayant récolté plus de 8 500 signatures ;

ATTENDU la demande du 22 janvier 2024, signée par M. Denis Lacasse, maire de Rivière-Rouge, Mme Francine Létourneau, mairesse de Nominigüe, M. Jacques Allard, maire de l'Ascension, M. Yves Bélanger, maire de La Macaza, M. Michel Chouinard, maire de Lac-Saguay, Mme Vicki Émard, mairesse de Labelle ainsi que M. Johnny Salera, maire de La Minerve, adressée au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, afin qu'une rencontre soit tenue bien avant le 1^{er} février 2024 pour discuter de leur opposition à la fermeture de l'urgence de Rivière-Rouge ;

ATTENDU QUE la pétition a été déposée à l'Assemblée nationale le 31 janvier 2024, par M. Vincent Marissal, député de Québec solidaire et porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de santé ;

ATTENDU QU'à ce jour, aucune invitation de rencontre n'a été reçue du ministre Dubé ;

ATTENDU QUE malgré toutes ces démarches ni le CISSSL ni le ministre Dubé ne laissent entrevoir la possibilité de reconsidérer leur décision de fermer l'urgence de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h ;

ATTENDU QUE de fermer le service d'urgence de soir et de nuit a un impact grave et direct sur la santé des citoyens et citoyennes de toutes les régions avoisinantes ;

ATTENDU QUE les ambulances sont déviées vers les centres hospitaliers de Sainte-Agathe-des-Monts et Mont-Laurier depuis environ deux ans ;

ATTENDU QUE la fermeture de l'urgence a un impact direct sur l'achalandage de l'urgence des deux centres hospitaliers avoisinants, lesquels dépassent régulièrement le taux maximal d'occupation ;

ATTENDU QUE, le cas échéant, la distance additionnelle que devra parcourir toute personne ayant besoin de soins de santé d'urgence entre 20 h et 8 h dans la Vallée de la Rouge met en péril la vie de nos citoyennes et citoyens ;

ATTENDU la croissance démographique constante de notre région depuis les dernières années ;

ATTENDU QUE le critère du vieillissement de notre population n'est pas pris en compte par le CISSSL ;

ATTENDU QUE la pénurie de main-d'œuvre évoquée par le CISSSL existe à la grandeur de la province ;

ATTENDU QUE malgré cela, l'urgence de Rivière-Rouge est actuellement fonctionnelle 24 heures par jour ;

ATTENDU QU'au cours des dernières décennies, l'hôpital de Rivière-Rouge s'est vu retirer de plus en plus de services, si bien que c'est maintenant le service d'urgence qui est visé, alors que pourtant essentiel, et qu'il est inconcevable que la Ville de Rivière-Rouge accepte cette situation sans rien faire ;

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge n'accepte pas qu'on ait laissé l'hôpital de Rivière-Rouge se dégrader au point où le CISSSL se justifie de devoir fermer l'urgence de 20 h à 8 h ;

ATTENDU le manque criant de financement en santé à Rivière-Rouge au bénéfice des autres centres avoisinants, soit ceux de Sainte-Agathe-des-Monts et Mont-Laurier, mais au détriment du premier ;

ATTENDU QUE l'un des dirigeants du CISSSL affirme qu'il n'est pas envisageable de transférer du personnel de Mont-Laurier à Rivière-Rouge pour pallier à la pénurie de personnel invoquée, uniquement en raison du fait que l'Hôpital de Mont-Laurier est un centre primaire de traumatologie et un centre désigné pour la prise en charge des accidents vasculaires cérébraux (AVC) alors que celui de Rivière-Rouge ne l'est pas ;

ATTENDU QU'à défaut d'entreprendre des actions dès maintenant, le service d'urgence 24 h de Rivière-Rouge sera perdue et aucun espoir de réouverture à court terme n'existe ;

ATTENDU les résolutions numéros 019/17-01-2024 et 026/23-01-2024 adoptées par la Ville de Rivière-Rouge ;

ATTENDU la demande introductive d'instance en injonction provisoire, interlocutoire et permanente, demande pour l'émission d'ordonnances de sauvegarde, pourvoi en contrôle judiciaire et demande en nullité déposée par la Ville de Rivière-Rouge, Mme Martine Riopel, le Comité des citoyens de Rivière-Rouge, la Société de développement commercial de Rivière-Rouge (SDC), les Résidences Côme-Cartier et les Appartements du quartier Rivière — Rouge contre le Centre intégré de services de santé et services sociaux des Laurentides (CISSSL) ;

ATTENDU le jugement rendu par l'honorable Élise Poisson, J.C.S., le 29 janvier 2024 sur la demande d'injonction interlocutoire provisoire ;

ATTENDU la requête pour permission d'appeler du jugement rendu par la Cour supérieure déposée par le cabinet Therrien Lavoie Avocats S.E.N.C.R.L., pour et au nom de Mme Martine Riopel ;

ATTENDU le jugement rendu par l'honorable Martin Vauclair, J.C.A., accueillant ladite requête pour permission d'appeler, ordonnant au CISSSL de sursoir à sa décision de fermer le service d'urgence du Centre multiservice de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h à compter du 1^{er} février 2024 jusqu'à ce que la formation de la Cour saisie de l'appel en décide autrement et fixant le pourvoi pour une audition le 19 février 2024 ;

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge considère qu'il est dans l'intérêt de ses citoyens qu'elle se porte également partie appelante dans le cadre de l'appel du jugement du 29 janvier 2024 rendu par la Cour supérieure ;

ATTENDU QUE la décision du CISSSL de fermer l'urgence de Rivière-Rouge le soir et la nuit a des répercussions sur tous les citoyens et citoyennes des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides ;

ATTENDU QUE plusieurs autres centres hospitaliers de la province de Québec sont susceptibles d'être confrontés à une réduction de service et/ou d'une fermeture de l'urgence, à court ou moyen terme, et la possibilité qu'une telle décision survienne dans n'importe quelle région du Québec ;

ATTENDU ainsi qu'un jugement favorable à la Ville de Rivière-Rouge pourra bénéficier à toutes les municipalités du Québec ;

ATTENDU les couts importants des procédures judiciaires pour une ville de moins de 5 000 habitants permanents, qui deviennent difficiles à assumer à elle seule ;

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge a besoin de l'appui de l'ensemble des municipalités du Québec dans ses démarches judiciaires, mais aussi de contributions financières pour l'aider à assumer le cout des honoraires professionnels, frais et déboursés ;

ATTENDU QUE celles-ci sont faites dans le but de défendre une cause noble et légitime, soit le droit à la vie et à la santé, candidement pour le seul bénéfice des citoyens et citoyennes touchés par la fermeture ;

75.03.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'appuyer la Municipalité de Rivière-Rouge concernant les démarches judiciaires pour l'opposition de la fermeture de l'Hôpital de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Fondation Émergence : journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

ATTENDU QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

ATTENDU QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

ATTENDU QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

76.03.2024 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. Comptabilité

a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption

Déboursés du mois et salaire

ADMQ

Cotisation annuelle Mathilde Potvin 1 054,13 \$

CRSBP CENTRE-DU-QUÉBEC

Contribution 2024 6 961,51 \$

FQM

Adhésion FQM 2024 1 430,61 \$

HYDRO-QUÉBEC

Éclairage des rues/janvier 2024 343,75 \$

745, rue Cloutier du 2/12 au 02/02/2024 114,10 \$

315, rue Principale du 2/12 au 02/02/2024 1 940,35 \$

260, rue Dumoulin du 2/12 au 02/02/2024 1 655,85 \$

235, rue Dumoulin du 2/12 au 02/02/2024 1 296,37 \$

800, rue des Érables du 2/12 au 02/02/2024 368,62 \$

400, rue Principale du 2/12 au 02/02/2024 1 499,73 \$

Puit, rue Principale du 2/12 au 02/02/2024 254,21 \$

430, rue Principale du 2/12 au 02/02/2024 1 111,52 \$

METIVIER URBANISTES-CONSEILS

Projet amendement règlement zone H11 2 586,94 \$

Préparation projet PAE 2 414,48 \$

MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC

REMISES DE L'EMPLOYEUR janvier 2024 9 292,35 \$

Cotisation FSS au 31 décembre 2023_RS-0001 102,70 \$

MRC DRUMMOND

Quote-part janvier & décembre 2024 17 243,00 \$

Quote-part février 2024 7 755,26 \$

Quote-part mars 2024 7 755,26 \$

MRC DRUMMOND (SUITE)

Quote-part avril 2024	7 755,26 \$
Quote-part mai 2024	7 755,26 \$
Quote-part juin 2024	7 755,26 \$
Quote-part juillet 2024	7 755,26 \$
Quote-part août 2024	7 755,26 \$
Quote-part septembre 2024	7 755,26 \$
Quote-part octobre 2024	7 755,26 \$
Quote-part novembre 2024	7 755,26 \$

INFOTECH

Contrat régulier et optimal, modernisation Aurora 2024	7 100,86 \$
--	-------------

RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA

REMISES DE L'EMPLOYEUR janvier 2024	4 076,12 \$
-------------------------------------	-------------

RGMR BAS SAINT-FRANÇOIS

Quote-part janv., févr., Vignette supp #7112, 1657, rang 7	15 075,02 \$
Quote-part mars 2024	7 718,96 \$
Quote-part avril 2024	7 718,96 \$
Quote-part mai 2024	7 718,96 \$
Quote-part juin 2024	7 718,96 \$
Quote-part juillet 2024	7 718,96 \$
Quote-part septembre 2024	7 718,96 \$
Quote-part août 2024	7 718,96 \$
Quote-part octobre 2024	7 718,96 \$
Quote-part novembre 2024	7 718,96 \$
Quote-part décembre 2024	7 718,96 \$

SIUCQ

Contribution 2024 (1,25 \$ @ 784 habitants)	980,00 \$
---	-----------

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Jaseur février 2024	74,15 \$
TOTAL DU CHÈQUE	74,15 \$
Honoraire d'exploitation novembre 2023	(80,48 \$)
Honoraire d'exploitation décembre 2023	(80,48 \$)
10 R timbres perm., 10 carnets timbres perm.	1 105,37 \$
Honoraire d'exploitation janvier 2024	(80,48 \$)
TOTAL DU CHÈQUE	938,08 \$

SPAD

Contrat contrôle animalier 2024 (vers1/2)	1 644,51 \$
---	-------------

TELUS

Cell. DG + inspecteur du 25/01 au 24/02/2024	115,50 \$
--	-----------

VISA DESJARDINS

FQM, formation améliorer vos communications	113,83 \$
VISA ; frais annuels 2024	60,00 \$
Cleanflow, black rubber pump suction hose (patinoire)	933,80 \$
Acrobat Pro 3 abonnements janvier 2024	99,99 \$
GENEQ, magnetic metal locator pour aqueduc	1 488,93 \$
IT Cloud, 22 janv. au 21 févr., 7 Exchange + 1 Microsoft	59,45 \$
La Cour du Baron, souper des fêtes	1 553,60 \$

INDUSTRIELLE ALLIANCE

Freddy Gourlay, janvier 2024 #1 819 765 461	220,73 \$
Mathilde Potvin, janvier 2024 #1 815 046 800	277,06 \$

INDUSTRIELLE ALLIANCE [SUITE]

Manon Lemaire, janvier 2024 #083128488 236,50 \$

GROUPE MASKATEL

Février [336-4410] bureau 57,14 \$

BENOIT, STÉPHANE

Entretien de la patinoire 2023-2024 vers. 1/2 2 500,00 \$

GLOBALPAYMENTS SENC

Frais paiement direct 50,00 \$

SERVICE INCENDIE NDBC

Quote-part janvier 2024 1 807,02 \$

Quote-part mars 2024 1 807,02 \$

Quote-part mai 2024 1 807,02 \$

Quote-part juillet 2024 1 807,02 \$

Quote-part septembre 2024 1 807,02 \$

Quote-part novembre 2024 1 807,02 \$

FQM ASSURANCE INC.

Assurance 2024 accidents bénévoles/dirigeants 654,00 \$

Assurance 2023-12-31 au 2024-12-31 24 871,62 \$

FIRST DATE

Équipement maintenance pour machine interac février 2024 5,75 \$

Frais adhésion pour machine Interac/février 2024 6,00 \$

Frais service pour machine Interac/février 2024 0,90 \$

DUCHESNEAU, SIMON

Jeux gonflables/fête d'hiver 954,29 \$

ANIMATIONS L'HEUREUX [LES]

Animation archerie de mousse/fête d'hiver 919,80 \$

BOISCLAR, PIERRE

Balade à chevaux/fête d'hiver 750,00 \$

TOTAL 280 998,02 \$

Factures d'achats**ADMQ**

Inscription congrès 2024 715,14 \$

AUTOMATES VEN

Capsules de café [2 btes] 52,38 \$

BISSON SERVICE

Kit 2 lampes hallet/usine épuration 388,05 \$

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES

Fibre optique mars 2024 232,97 \$

CRSBP CENTRE-DU-QUÉBEC

Étiquettes pour cotes, fleur de lys, ruban à charnière 37,08 \$

ELECTRI-MARC INC.

Raccordement 2 aérothermes et prises pour garage 1 723,25 \$

<u>FQM</u>	
Formation CCU, 12 sept 24, Alain Conraud	183,96 \$
Formation CCU, 12 sept 24, Christian Jutras	183,96 \$
Formation CCU, 12 sept 24, Alain Bergeron	183,96 \$
<u>FERME RAY CARDINAL INC.</u>	
Travaux forfait février 2024	2 345,49 \$
<u>WSP CANADA INC.</u>	
Accompagnement technique au 28 févr. 2024	1 266,10 \$
<u>EUROFINS ENVIRONEX</u>	
Analyses eau usée/30 janv., 6-13-20 févr. 24	466,23 \$
<u>LD ROY INC.</u>	
4 — Chlore 20 litres	128,73 \$
Tuyau PVC	275,75 \$
<u>MRC DRUMMOND</u>	
Charges en inspection février 2024	2 037,75 \$
Charges en inspection janvier 2024	2 900,20 \$
<u>OXYGÈNE BOIS-FRANCS INC.</u>	
Oxygène/2024-02-01 au 2024-02-29	16,01 \$
<u>RÉGIE INCENDIE LAC SAINT-PIERRE</u>	
Rencontre annuelle et rapport activité 2023	91,13 \$
<u>SEL WARWICK INC.</u>	
36,03 T, sel à glace @ 92 \$/T	3 811,15 \$
<u>SERVICES D'ÉQUIPEMENT GD INC.</u>	
Baratin de chaîne 22 " et 28 ", maille pour convoyeur Int	129,62 \$
<u>VACUUM DRUMMOND INC.</u>	
Vidange des fosses à l'usine	19 300,06 \$
<u>COMMUNICATIONS RCL</u>	
Service téléphonique 10 févr. au 9 mars 2024	122,88 \$
<u>ÉTUDE H PAUL PROULX INC.</u>	
Dépistage 990, rang Sainte-Anne	172,46 \$
<u>THERMOSHELL</u>	
Diesel/895,5 litres	1 675,36 \$
Diesel/254,5 litres	482,82 \$
<u>BUROPRO CITATION</u>	
eEnsemble roulettes pour chaises biblio	151,77 \$
Surlig, marq, stylo, protège offix	74,46 \$
Contrat 25 janv. au 25 févr. 24, 63 678 et 198 000	287,86 \$
<u>MUNICIPALITÉ SAINT-GERMAIN-GRANTHAM</u>	
Assurances collectives/mars 2024	1 946,01 \$
<u>GEOHENTIC</u>	
Licence ORCA pour Mack & Inter/février 24	64,39 \$

<u>ROY, LOUISE</u>	
Canadian Tire, lysol désinfectant	13,21 \$
<u>ENDRESS + HAUSER</u>	
Waterpilot FMX21 pour le puits	2 505,85 \$
<u>JUTRAS, CHRISTIAN</u>	
Remb km, Copernic 77,5 km	52,70 \$
<u>AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.</u>	
Suivi des installations eau usée/février 2024	1 916,78 \$
Suivi des installations eau potable/février 2024	2 631,64 \$
<u>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA a/s Innovation,</u>	
renouvellement 3 licences mobiles	274,65 \$
<u>MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS SENC RL</u>	
Dossier 625, rang Saint-David, Adam & Eve, TAQ, CPTAQ	254,09 \$
Dossier 625, rang Saint-David, Adam & Eve, février 2024	4 833,65 \$
Dossier 625, rang Saint-David, Adam & Eve déc. 26 à janv. 24	2 654,07 \$
<u>FONTAINE, NANCY</u>	
Friperie Eco-Frip, 6 livres usagés pour biblio	47,00 \$
<u>SERVICE INCENDIE NDBC</u>	
Pratique 30 janvier 2024	156,05 \$
Intervention, 1120, 9e Rang/30 janvier 2024	1 141,05 \$
<u>HAMEL PROPANE DRUMMONDVILLE INC.</u>	
Propane garage, livraison 4 réservoirs et location	530,34 \$
Branchement 4 réservoirs propane	400,61 \$
Propane garage	1 013,82 \$
Propane garage	677,28 \$
<u>MICROTEC INFORMATIQUE</u>	
Support technique/8 févr. 2024	148,03 \$
Dell optiplex 32 GB, Dell optiplex 16 GB, SSD, câble	4 040,16 \$
Support technique pour préparation tablettes des élus	630,06 \$
<u>REZILIO TECHNOLOGIE INC.</u>	
Abonnement 2024-03-01 au 2025-02-28 contrat 2/3 ans	2 984,57 \$
<u>COOPTEL</u>	
Travail de complétion de formulaire pour subvention	1 149,75 \$
<u>GOURLAY, FREDDY</u>	
Costco, essence 84,065 litres	126,01 \$
Uniprix, papier mouchoir	10,35 \$
Costco, papier toilette charmin pour bureau	27,58 \$
Canadian Tire, manche pioche, pince, clé, ciseau	169,36 \$
Princess Auto, barre outils, plateau, loupe, casquette	84,39 \$
Costco, bac rangement, détecteur fumée, gants...	150,67 \$
<u>CARQUEST DRUMMONDVILLE</u>	
huile pour compresseur garage	20,03 \$
<u>MACPEK</u>	
ultraflo about 7,8 mâle 1/4 et raccord pour ligne à air	53,18 \$

FOURNITURES INDUSTRIELLES MEGA [LES]

Boul charrue GR5, boulon de lame, ecrs 122,51 \$

PAYETTE, GENEVIÈVE

Costco, fête d'hiver 116,06 \$

DANIEL TÉTREAU CPA INC.

État financier au 31 déc. 2023 10 692,68 \$

M DESROSIERS INC.

Installation aérotherme propane pour garage 15 613,61 \$

TOTAL

96 688,77 \$

77.03.2024 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter les déboursés du mois au montant de 280 998,02 \$, ainsi que les salaires et la rémunération imposables et non imposables au montant de 42 550,75 \$;
- d'autoriser la liste des factures d'achats déposée au montant de 96 688,77 \$ incluant 32 946,46 \$ pour le total des chèques émis et 63 742,31 \$ pour le fichier du dépôt direct ;
- d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à en faire le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Approbation de paiement : Vacuum Drummond, facture numéro 36036

ATTENDU QUE la Municipalité a fait la vidange des bassins à l'usine d'épuration ;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur, Monsieur Jean Beauchesne ;

78.03.2024 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de faire le paiement de la facture numéro 36036 de Vacuum Drummond au coût de 16 786,31 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. Dossiers municipaux

a) Association forestière du sud du Québec : mois de l'arbre et des forêts

ATTENDU QUE la campagne de distribution d'arbres gratuits destinés à la plantation dans les lieux publics, le long des cours d'eau, la distribution à la population, aux nouveaux résidents, aux élèves d'une école, etc. ;

ATTENDU QUE chaque année, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, en collaboration avec des organismes, dont l'ASFQ, offre des arbres gratuitement pour sensibiliser la population à l'importance et au respect de l'arbre et des forêts ;

ATTENDU l'importance d'inciter la population à poser des gestes concrets de conservation et d'améliorer son environnement ;

ATTENDU QU'il y aura de la publicité qui sera faite dans le journal municipal *Le Jaseur* et sur la page Facebook de la municipalité pour promouvoir le mois de l'arbre aux citoyens ;

79.03.2024 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de mandater la directrice générale, Madame Mathilde Potvin, à faire une demande de 600 arbres auprès de l'Association forestière du sud du Québec ;
- de mandater l'inspecteur municipal à aller chercher les arbres pour la distribution qui se fera les 16 mai prochain ;
- de distribuer gratuitement des arbres le 24 mai prochain aux citoyens qui en auront fait la demande auprès de la municipalité, ainsi qu'un arbre par élèves de l'école Le Carrousel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Vente pour taxes : 13 juin 2024

ATTENDU la transmission d'un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2024 ;

ATTENDU QUE la procédure prescrite par la Loi, pour procéder à la vente des immeubles vendus pour défaut de paiement de taxes, exige du conseil municipal, une résolution autorisant la vente par la MRC de Drummond en indiquant les renseignements suivants :

- les noms et qualités de toutes les personnes endettées pour les taxes municipales ou scolaires ;
- la désignation de tout immeuble assujetti au paiement des taxes municipales ou scolaires ;
- la somme totale des taxes qui affectent ces immeubles, pour des fin municipales ou scolaires ;

ATTENDU QUE ces propriétaires sont touchés par cette procédure, à savoir :

Nom du propriétaire	Adresse	# lot et cadastre	Taxes municipales dues jusqu'au 13 juin 2024	Taxes scolaires
Saint-Louis Raymond	Rang Sainte-Anne	4 632 891	19,86 \$	0,00 \$
Lauzon Martin	1661, rang 7	4 633 147	4 215,28 \$	0,00 \$

Lavallière Mario	990, rang Sainte-Anne	4 632 799	83 847,39	0,00 \$
---------------------	--------------------------	-----------	-----------	---------

80.03.2024 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser la vente pour défaut de paiement de taxes pour les propriétés ci-dessus mentionnées et que les dossiers soient transmis à la MRC de Drummond ;
- de désigner le maire et/ou la directrice générale à agir comme représentants de la municipalité pour enchérir sur les immeubles ci-dessus mentionnés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 13 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Tonte de gazon pointe des rangs Saint-Louis et Saint-Joseph et borne sèche

81.03.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de faire paraître une annonce dans le prochain Jaseur afin de sonder l'intérêt pour le contrat de tonte de gazon à la pointe des rangs Saint-Louis et Saint-Joseph et borne sèche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Semaine québécoise de la déficience intellectuelle du 17 au 23 mars 2024

ATTENDU QU'au Québec, de nombreux citoyens et citoyennes vivent avec une déficience intellectuelle les rendant susceptibles de rencontrer des obstacles dans la réalisation de leurs activités de tous les jours ;

ATTENDU QUE notre municipalité/Ville/MRC a à cœur l'inclusion et la participation des personnes vivant avec une déficience intellectuelle dans toutes les sphères de notre communauté ;

ATTENDU QUE la 36^e édition de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle vise à appeler l'ensemble de la population à faire preuve de solidarité envers les personnes vivant avec une déficience intellectuelle et leur famille ;

ATTENDU QUE les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens et favoriser l'établissement d'une société plus inclusive ;

82.04.2024 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de proclamer la semaine du 17 au 23 mars 2024, Semaine québécoise de la déficience intellectuelle et d'inviter la population à s'y impliquer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) ADMQ : tournée de zones 2024

ATTENDU QUE le lancement de la prochaine tournée de zones de l'ADMQ aura lieu au printemps 2024 et qu'ils seront à Drummondville le 7 mai 2024 ;

83.03.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à participer à la tournée de zone 2024 qui aura lieu le 7 mai 2024 à Drummondville au coût de 385 \$ plus les taxes applicables ;
- d'acquitter les frais de déplacement et autres dépenses inhérentes à la directrice générale, s'il y a lieu, lors de cette journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Mandat Morency Société d'avocats S.E.N.C.R.L. pour les dossiers numéros STE-Q-273177-2402 et STE-Q-273485-2402

ATTENDU la situation dérogatoire que présente la propriété située au 625, rang Saint-David ;

ATTENDU le mandat confié à Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L. à cet égard par la voie de la résolution portant le numéro 317.11.2022 ;

ATTENDU l'Ordonnance émise par la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) le 9 janvier 2024 dans le cadre de cette affaire ;

ATTENDU les Requêtes introductives d'un recours soumises par le propriétaire concerné et une personne impliquée au Tribunal administratif du Québec (TAQ) ;

ATTENDU l'importance pour la Municipalité d'intervenir dans le cadre de cette instance devant le tribunal administratif du Québec (TAQ) aux fins de représenter adéquatement les intérêts de la Municipalité ;

ATTENDU QUE Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L. est déjà mandaté dans le cadre de cette affaire et maîtrise déjà les enjeux complexes de ce dossier ;

84.03.2024 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults que Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L. soit mandatée aux fins de représenter les intérêts de la Municipalité devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ) en lien avec tout recours découlant de

l'ordonnance de la CPTAQ rendue le 9 janvier 2024, notamment, les dossiers portant les numéros STE-Q-273177-2402 et STE-Q-273485-2402 de même que devant toute autre instance, en demande comme en défense, pouvant découler de l'ordonnance et des dossiers précités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

g) Désignation de Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L. à titre de procureur de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults devant la Cour municipale de Drummondville

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults doit désigner des procureurs pour assurer le traitement de constats d'infraction à la Cour municipale de Drummondville et faire les représentations dans des dossiers découlant de constats d'infraction émis notamment en vertu des règlements d'urbanisme (zonage, permis et certificat, etc.) et de tout autre règlement municipal (nuisance, paix et ordre, etc.) du même type ;

ATTENDU l'offre de services du 9 février 2024 reçue de Morency société d'avocats S.E.N.C.R.L. ;

85.03.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de mandater Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L. pour le traitement à la Cour municipale de Drummondville des constats d'infraction à l'égard desquels la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults agit à titre de poursuivante ;
- de désigner Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L. à cette fin ;
- d'acheminer la présente résolution de désignation à la Cour municipale de Drummondville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

h) Adoption de la politique numéro 480/2024 sur le prêt d'équipement informatique aux élus et aux employés municipaux

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS**

**RÈGLEMENT 480/2024
POLITIQUE SUR LE PRÊT
D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE AUX
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET
DU PERSONNEL DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a décidé de se doter d'outils informatiques pour la tenue de conseils municipaux sans papier (résolution numéro 48.02.2024) ;

ATTENDU QU'afin d'établir clairement les conditions de prêt, d'utilisation et autres, reliées aux outils ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite élaborer une politique de prêt d'équipement informatique aux membres du conseil et du personnel ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 63.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), la Municipalité doit prendre les mesures de sécurité propres à assurer la protection des renseignements personnels collectés, utilisés, communiqués, conservés ou détruits et qui sont raisonnables compte tenu, notamment, de leur sensibilité, de la finalité de leur utilisation, de leur quantité, de leur répartition et de leur support ;

86.03.2024 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'adopter le règlement qui suit :

**RÈGLEMENT 480/2024 POLITIQUE SUR LE PRÊT D'ÉQUIPEMENT
INFORMATIQUE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU PERSONNEL
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS**

ARTICLE 1 : MISE EN CONTEXTE

Le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a décidé de se doter d'outils informatiques afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Diminuer la charge de travail relative à la préparation des rencontres ;
- Donner accès en tout temps à toute l'information pertinente concernant la municipalité ;
- Permettre aux membres du conseil d'être mieux préparés aux rencontres ;
- Diminuer la consommation de papier.

Pour ce faire, la Municipalité a procédé à l'acquisition d'ordinateurs portables et accessoires pour les membres du conseil et du personnel. Afin d'établir clairement les conditions de prêt, d'utilisation et autres, reliées à l'équipement informatique, il est donc essentiel d'établir une politique en ce sens.

ARTICLE 2 : RÈGLE GÉNÉRALE

Tout l'équipement informatique y compris les accessoires, logiciels installés et autres demeure en tout temps la propriété de la Municipalité.

Toutes les données, les fichiers, les documents, etc. enregistrés dans l'équipement informatique, comme un ordinateur portable ou un téléphone cellulaire, sont la propriété de la Municipalité. Ainsi, la personne empruntant ne doit pas enregistrer les données, les fichiers, les documents, etc. de nature personnelle dans l'équipement informatique visé par cette politique.

Pour alléger le texte, lorsque le terme « équipement informatique » est utilisé, il comprend l'appareil en soi, les licences, les accessoires et autres.

De plus, le terme « personne empruntant » comprend le membre du conseil ou du personnel qui requiert un prêt d'équipement en vertu de la présente politique.

ARTICLE 3 : PRÉPARATION DE L'ÉQUIPEMENT

La Municipalité s'assurera que l'équipement informatique soit prêt à fonctionner. Par préparation, on entend que tous les programmes et logiciels nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement soient installés, testés et vérifiés.

ARTICLE 4 : REMISE DE L'ÉQUIPEMENT

Lors de la remise de l'équipement, l'élu ou l'employé devra signer une entente avec la Municipalité à l'effet qu'il s'engage à être responsable de l'équipement, à en effectuer l'entretien tel que recommandé par le fabricant et/ou par le fournisseur de services informatiques et à aviser sans délai la Municipalité de tout dysfonctionnement.

ARTICLE 5 : FORMATION DES PERSONNES EMPRUNTANT

Toutes les personnes empruntant devront s'engager à suivre une formation, si celles-ci le jugent nécessaire selon leurs connaissances, afin d'utiliser adéquatement l'équipement et comprendre les règles de gestion des dossiers établis.

ARTICLE 6 : STOCKAGE DES DONNÉES

Afin de protéger adéquatement les données de la Municipalité, tant contre la perte que contre les atteintes à la vie privée, la personne empruntant doit privilégier leur sauvegarde dans les serveurs de la Municipalité ou dans toute plateforme infonuagique autorisée par cette dernière.

ARTICLE 7 : PROTECTION DES DONNÉES ET DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La personne empruntant est responsable des données qu'elle enregistre sur l'équipement informatique, qu'il s'agisse d'un portable, d'un disque dur, d'une clé USB ou de tout autre support de stockage. Elle doit prendre tous les moyens nécessaires pour les protéger.

La personne empruntant doit également veiller à la protection des renseignements personnels que la Municipalité doit protéger en application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A -2,1, art. 63.1) lorsqu'elle les stocke sur l'équipement prêté.

ARTICLE 8 : MAUVAIS FONCTIONNEMENT DE L'APPAREIL

La Municipalité effectue les vérifications requises et peut confier la réparation de l'appareil à des techniciens en informatique ou à tout autre professionnel qualifié lorsqu'elle le juge nécessaire.

Le coût de la réparation est assumé par la Municipalité, sauf si le bris résulte d'une faute intentionnelle ou d'une négligence grossière commise par l'élu ou l'employé.

ARTICLE 9 : PERTE OU BRIS DE L'ÉQUIPEMENT

L'élu ou l'employé est responsable de son équipement. En cas de perte, de vol, de bris résultant d'une faute intentionnelle ou de la négligence grossière de l'élu ou de l'employé, ce dernier devra payer à la Municipalité la somme équivalente au coût de la réparation ou du remplacement de l'appareil, selon le cas. Le coût de remplacement de l'appareil correspond au moindre des deux montants suivants : soit le coût réel de remplacement de l'appareil, ou le coût d'acquisition de l'appareil moins une dépréciation de 25 % par année.

ARTICLE 10 : ENDROIT D'UTILISATION

Pour des raisons de sécurité de l'information, la personne empruntant n'est autorisée à utiliser l'équipement informatique qu'au Québec.

ARTICLE 11 : FIN DE MANDAT OU DÉPART

La personne empruntant qui quitte son poste ou qui n'est pas réélue (dans le cas d'un membre du conseil) devra remettre tout l'équipement informatique prêté dès sa démission ou sa fin de mandat (dans le cas d'un membre du conseil).

Municipalité appliquera les règles de conservation applicables à toutes les données, les fichiers, les documents, etc. enregistrés dans l'équipement informatique, par exemple, un ordinateur portable ou un téléphone cellulaire.

La personne empruntant ne pourra pas récupérer les données, les fichiers, les documents, etc. enregistrés de nature personnelle après son départ ou la fin de son mandat.

ARTICLE 12 : RENOUVELLEMENT DU MATÉRIEL

Annuellement, lors de l'élaboration du budget ou au besoin, les membres du conseil analyseront la nécessité de remplacer ou d'ajouter de l'équipement. L'acquisition, lors de ces circonstances, se fera comme prescrit par la gestion budgétaire.

ARTICLE 13 : RESPONSABLE DE L'APPLICATION

La direction générale est responsable de l'application de cette politique.

ARTICLE 14 : RÉVISION DE LA POLITIQUE

La présente politique fera l'objet d'une révision à toutes les fins de mandat (4) ans ou au besoin.

ARTICLE 15 : ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entrera en vigueur dès son adoption.

Adopté par le conseil municipal, le 18 mars 2024

Jean-Guy Hébert
Maire

Mathilde Potvin
Directrice générale et
greffière-trésorière

Adoption : 18 mars 2024

ANNEXE 1 — FORMULAIRE DE PRÊT

Nom de la personne empruntant : _____

Date de début du mandat (membre du conseil) : _____

Direction (membre du personnel) : _____

Fonction (membre du personnel) : _____

La Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults prêt à la personne mentionnée ci-dessus les équipements suivants :

Description	N° de série (le cas échéant)	Date d'acquisition	Coût net	Amortissement	Valeur

La personne empruntant s'engage à être responsable du matériel mentionné ci-dessus et par sa signature déclare :

- Avoir reçu le matériel listé ;
- Avoir pris connaissance de la politique de prêt d'équipement informatique de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults et s'engage à la respecter en tout point.

Signature de la personne empruntant : _____

Signature de la direction générale : _____

Date : _____

i) Avis de motion : règlement numéro 478/2024 sur les plans d'aménagement d'ensemble

87.03.2024 **UN AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller François Bilodeau, qu'à la présente séance du conseil, le projet de règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE), portant le numéro 478/2024 est soumis pour adoption. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les élus dans le délai prescrit. Demande de dispense de lecture est faite par les membres de ce conseil. L'assemblée publique de consultation sera tenue le 15 avril 2024 à 19 h 30, à la salle du conseil de Sainte-Brigitte-des-Saults.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

j) Avis de motion : règlement 479/2024 modifiant le règlement de zonage numéro 453/2021

88.03.2024 **UN AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Alain Conraud, qu'à la présente séance du conseil, le projet de règlement sur la modification du règlement de zonage numéro 453/2021, portant le numéro 478/2024 est soumis pour adoption. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les élus dans le délai prescrit. Demande de dispense de lecture est faite par les membres de ce conseil. L'assemblée publique de consultation sera tenue le 15 avril 2024 à 19 h 45, à la salle du conseil de Sainte-Brigitte-des-Saults.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

k) Recours au Tribunal pour la pompe à l'aqueduc

ATTENDU QUE la municipalité a acheté une pompe requise au bon fonctionnement de son réseau ;

ATTENDU les problèmes rencontrés par la Municipalité relativement à cette pompe ;

ATTENDU QUE les impliqués ont formulé une offre pour la quittance de ce dossier ;

89.03.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter l'offre de Gagnon Moteur Électrique, soit un crédit de 1 000 \$ à l'achat d'une nouvelle pompe pour l'aqueduc ;
- de mandater l'inspecteur en voirie à faire l'achat de deux pompes pour l'aqueduc afin d'en avoir une en surplus en cas de bris.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

l) Rencontre avec les procureurs mandatés au dossier du lot 4 632 502

ATTENDU l'avis juridique des procureurs mandatés au dossier du lot 4 632 502 reçu le 1^{er} mars 2024 ;

ATTENDU QU'il y a beaucoup de questionnements techniques concernant ce dossier ;

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiment est aussi impliqué dans ce dossier ;

ATTENDU QU'une rencontre avec les procureurs, l'inspecteur en bâtiment et la municipalité doit avoir lieu ;

90.03.2024 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser le Maire, la directrice générale et l'inspecteur en bâtiment impliqué au dossier à assister à la rencontre prévue le 2 avril 2024 avec les procureurs du dossier du lot 4 632 502 ;
- d'acquitter les frais de déplacement et de repas à ceux-ci lors de la rencontre du 2 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. Voirie

a) **Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)**

Monsieur Hébert, fais un compte-rendu des activités mensuelles de la voirie et donne des explications, s'il y a lieu.

b) **Balayage de rues saison 2024**

91.03.2024 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de retenir les services des Entreprises Clément Forcier Inc., tel que la soumission du 12 mars 2024 au coût de 140 \$/heure plus la surcharge de carburant calculée selon le prix de la Régie de l'Énergie et plus les taxes applicables et le transport applicables pour le balayage des rues du périmètre urbain pour la saison 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) **Lettrage du nouveau camion de la voirie**

ATTENDU QUE la Municipalité a fait l'acquisition d'un nouveau camion de voirie en janvier 2024 ;

ATTENDU QU'il doit être identifié avec le logo de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

92.03.2024 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la soumission numéro 24521-A de Signé François Roy pour les frais de mise en marche, la préparation des fichiers à l'impression, l'impression et l'installation de 2 autocollants pour le camion au coût de 180,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports : contrat de déneigement

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, désire savoir l'intérêt de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults concernant le renouvellement du contrat de déneigement et le déglacage ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre verbale par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, dossier N° 6408-24-4911, concernant le déneigement et le déglacage pour un montant de 70 581 \$, et ce pour une durée de trois (3) ans (2024-2027), ainsi qu'une indexation calculée sur l'IPC qui sera versé au début de la saison 2 et de la saison 3 ;

93.03.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'autoriser le maire, Jean-Guy Hébert et/ou la directrice générale, Mathilde Potvin, à signer ledit contrat de déneigement entre la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports portant le dossier N° 6408 24-4911.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Ville de Drummondville : entente de déneigement pour les rangs Saint-David et Saint-Patrice

ATTENDU l'entente de déneigement entre la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults et la Ville de Drummondville signée le 6 octobre 2015 pour les rangs Saint-David et Saint-Patrice ;

ATTENDU QUE l'entente de déneigement prévoit une durée initiale de trois (3) ans, soit du 1^{er} novembre 2015 au 30 avril 2018, et qu'elle se renouvelle automatiquement par période successive d'un an, à moins que l'une des parties n'informe par courrier recommandé ou certifié l'autre partie de son intention d'y mettre fin au moins trois (3) mois avant l'expiration du terme ;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Municipalité d'envoyer un tel avis à la Ville de Drummondville ;

94.03.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults qu'un avis soit envoyé à la Ville de Drummondville aux fins d'informer cette dernière de l'intention de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de mettre fin à l'entente intervenue et de négocier les termes d'une nouvelle entente pour l'année 2025.

ADOPTER À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover : entente de déneigement pour la route Houle

ATTENDU l'entente de déneigement entre la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults et la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover signée le 15 décembre 2015 pour la route Houle ;

ATTENDU QUE l'entente de déneigement prévoit une durée initiale de trois (3) ans, soit du 22 novembre 2015 au 14 avril 2018, et qu'elle se renouvelle automatiquement par période successive d'un an, à moins que l'une des parties n'informe par courrier recommandé ou certifié l'autre partie de son intention d'y mettre fin au moins trois (3) mois avant l'expiration du terme ;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Municipalité d'envoyer un tel avis à la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover ;

95.03.2024 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults qu'un avis soit envoyé à la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover aux fins d'informer cette dernière de l'intention de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de mettre fin à l'entente intervenue et de négocier les termes d'une nouvelle entente pour l'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

g) Ouverture de poste : travail étudiant d'aide à la voirie

ATTENDU QUE la Municipalité a fait une demande d'aide financière au programme Emplois d'été Canada (EÉC) ;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas encore reçu de réponse à savoir si elle est admise au programme d'aide financière ou non ;

ATTENDU QUE la saison estivale débute bientôt ;

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal en voirie a besoin d'un (1) étudiant pour les aider dans les diverses tâches de voirie ;

ATTENDU les discussions budgétaires 2024 ;

96.03.2024 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de publier l'offre d'emploi pour le travail étudiant d'aide à la voirie au salaire horaire déterminé à la résolution numéro 312.12.2023 ;
- de mandater la directrice générale à recevoir les candidatures jusqu'au 8 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

h) Ministère des Transports : restrictions des limites de charge du Pont de la Gamache

Monsieur Hébert mentionne aux membres du conseil et aux citoyens présents dans la salle qu'un communiqué a été envoyé à la Municipalité de la part du ministère des Transports du Québec concernant les limites de charges sur le pont de la route de la Gamache. Les limites de charges maximales seront de 18, 28 et 36 tonnes pour tout type de véhicule.

11. Hygiène du milieu

a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François

Monsieur Alain Conraud, conseiller municipal, fait un compte-rendu de la dernière réunion de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François.

Période de questions

La période de questions est ouverte. Les citoyens présents posent des questions sur les sujets suivants :

- Système d'entretien de son système d'épuration.

b) Distribution de compost 2024

ATTENDU QUE depuis quelques années, la MRC de Drummond, en collaboration avec Gesterra, offrait gratuitement du compost pour les Municipalités qui voulaient en distribuer à leurs citoyens ;

ATTENDU QUE malheureusement, cette année, il n'y aura pas de distribution de compost gratuitement, considérant le nouveau contrat avec Gaudreau Environnement ;

ATTENDU QUE Gaudreau Environnement offre à la MRC de vendre le compost destiné à un autre client, au coût de 10 \$/TM et que la Municipalité doit s'occuper, aux frais de la municipalité, à aller le chercher ;

97.03.2024 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de faire l'achat de 35 TM de matières compostables à Gaudreau Environnement au coût de 10 \$/TM plus les taxes applicables ;
- de mandater Ferme Varonic Inc. à faire le transport pour le voyage de compost au coût de 150 \$/heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Usine de filtration : alarmes de chlore à temporiser

ATTENDU QU'à l'usine de filtration (aqueduc), la teneur en chlore à la distribution n'est pas très stable et que le technicien de l'eau potable reçoit régulièrement des alarmes pour un taux bas ou haut de chlore à l'usine de filtration et lorsqu'il se connecte à distance pour vérifier, le taux de chlore est déjà revenu à la normale ;

ATTENDU QU'à toutes les fois où le technicien se connecte, il y a des frais applicables à la Municipalité ;

ATTENDU QU'ils demandent de mettre en place une temporisation paramétrable sur l'interface pour chaque alarme afin de ne pas facturer trop d'alarmes lors cela n'est pas nécessaire ;

ATTENDU QUE cette amélioration permettra de diminuer la teneur en chlore dans l'eau distribuée, en raison de consommation moindre de chlore par le technicien ;

98.03.2024 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la proposition numéro E 13 du 16 février 2024 de NEXRUN au montant de 3 299,00 \$ plus les taxes et autres frais, si applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Aqueduc : sonde de mesure de chlore

99.03.2024 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'autoriser la soumission numéro 2002695458 du 23 février 2024 d'Endress + Hauser pour l'achat d'électrolytes pour la sonde de mesure de chlore à l'aqueduc au coût de 154,00 \$ plus les taxes et autres frais, s'il y a lieu, applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. Loisirs et culture

a) **Bibliothèque : achat d'un panneau lumineux et d'un minuteur**

ATTENDU QUE la bibliothèque désire se procurer un panneau lumineux « ouvert » dans le but d'être plus visible lors des heures d'ouverture ;

ATTENDU QUE la bibliothèque voudrait également se doter d'une minuterie programmable avec son panneau lumineux, de cette façon, les bénévoles n'auront pas besoin d'ouvrir et de fermer le panneau à chaque utilisation ;

100.03.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'octroyer un budget de 75 \$ pour l'achat d'un panneau lumineux « ouvert » à la bibliothèque Michel-David ;
- d'octroyer un budget de 30 \$ pour l'achat d'un minuteur pour le panneau lumineux « ouvert » à la bibliothèque Michel-David ;
- de mandater la coordonnatrice de la bibliothèque à en faire l'achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) **Rencontre d'information – Réseau Éco Frigo MRC de Drummond**

ATTENDU QUE l'Éco Frigo est un concept novateur et prometteur qui a été développé et mis en place par le Réseau des Éco Frigo, un comité de pilotage animé par la Ville de Drummondville, en collaboration avec divers partenaires locaux ;

ATTENDU QUE leur objectif est de promouvoir le partage, l'entraide et de lutter contre le gaspillage alimentaire au sein des communautés ;

ATTENDU QUE la Corporation de développement communautaire Drummond organise, le 20 mars prochain, une rencontre d'information afin de discuter davantage des détails du projet, répondre aux questions et examiner comment la Municipalité et l'organisation pourront collaborer pour mettre en place un Éco Frigo au cœur de la Municipalité ;

101.03.2024 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de mandater la coordonnatrice aux loisirs et aux communications, Geneviève Payette, à assister à la rencontre d'information Réseau Éco Frigo de la MRC de Drummond le 20 mars 2024 de 13 h 30 à 15 h ;
- de défrayer les frais de déplacement et autres dépenses inhérentes de celle-ci, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Fête nationale 2024

CE POINT EST RETIRÉ

d) Jeudis en chansons du Centre-du-Québec 2024

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une réponse positive de la part de la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec pour les Jeudis en chansons ;

ATTENDU QUE la Municipalité recevra une subvention pouvant atteindre 1000 \$, soit 75 % des coûts admissibles du projet ;

ATTENDU QUE la date de l'événement est le 4 juillet 2024 et qu'il se déroulera sur le terrain de l'église de Sainte-Brigitte ;

ATTENDU QU'en cas de pluie, le spectacle aura lieu soit à l'intérieur du centre communautaire ;

ATTENDU QUE l'artiste ou le groupe doit être d'origine centricoise ou avoir des racines dans la région et doit présenter un spectacle de qualité 100 % francophone et d'une durée de 90 minutes ;

102.03.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de mandater la coordonnatrice aux loisirs et aux communications, Geneviève Payette, à conclure et à signer une entente avec le groupe WEST au coût de 1250 \$ incluant la sonorisation et l'éclairage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults : fête du voisinage 2024

ATTENDU QUE la Municipalité et le comité des loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults désirent organiser une fête du voisinage (fête des voisins) le 1^{er} juin 2024 ;

ATTENDU QU'un montant de 4 000 \$ est prévu au budget 2024 pour la tenue de cette activité familiale qui a pour objectif de créer ou de renforcer des liens de solidarité entre les Brigittois et les Brigittoises ;

103.03.2024 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accorder un budget de 4 000 \$, plus les taxes applicables, pour l'organisation de la Fête du voisinage 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults : achat d'une plastifieuse thermique

ATTENDU QUE la coordonnatrice aux loisirs et aux communications, Geneviève Payette, désire acquérir une machine à plastifier pour le bureau municipal afin de faire des affiches et préparer des activités de loisir extérieures ;

ATTENDU les discussions budgétaires pour l'année 2024 ;

104.03.2024 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser la coordonnatrice aux loisirs et aux communications, Geneviève Payette, à faire l'achat d'une machine à plastifier et de pochettes de plastification pour un montant maximal de 150 \$, taxes en sus ;
- qu'en cas de besoin, la Municipalité et la bibliothèque Michel-David peuvent l'utiliser en faisant la demande au préalable à la coordonnatrice des loisirs et des communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

g) Bibliothèque : rencontre des coordonnateurs (trices) des bibliothèques

ATTENDU QU'une rencontre de coordonnateurs(trices) du Réseau BIBLIO CQLM 2024 a lieu en avril 2024 ;

ATTENDU QUE la coordonnatrice de la bibliothèque souhaite y participer ;

ATTENDU QU'il n'y a pas de frais pour y assister ;

105.03.2024 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser la coordonnatrice de la bibliothèque Michel-David à assister à l'une des trois rencontres des coordonnateurs (trices) du Réseau Biblio CQLM en avril 2024 ;
- de défrayer les frais de déplacement et d'autres frais inhérents, s'il y a lieu, à celle-ci lors de cette journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. MRC

a) Compte-rendu MRC

Monsieur Jean-Guy Hébert, Maire, fait un compte-rendu de la dernière réunion de la MRC de Drummond.

14. Questions diverses

Aucun point n'est soumis.

15. Levée de la réunion

106.02.2024 Il est 20 h 55, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Christian Jutras de lever la présente séance.

N.B. — Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Mathilde Potvin
Directrice générale